



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - FOURES - VIALA D. - VERNHES - MMES BONNEIL-MAS (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MM ALBA - BARBARO - BARBERA - BOUTIE - CASTAGNE - COLOMBIER - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE.

Mme Catherine RABOU a donné procuration à M. François FOURES.

N° 2019/97

Objet : Economie : Convention de partenariat (2020-2022) à conclure avec l'association Initiative Tarn

Monsieur le Président informe, qu'afin de conforter la compétence en matière de développement économique, il apparaît important d'être présent auprès des acteurs qui aident et favorisent le développement du tissu économique sur notre territoire et plus largement.

Initiative Tarn, association loi 1901, accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en réunissant à la fois des fonds et des compétences pour leur donner les plus grandes chances de réussites. Initiative Tarn intervient à plusieurs niveaux :

- Ingénierie de financement à partir d'un plan d'affaires,
- Octroi de prêts d'honneur,
- Mise en réseau du créateur ou repreneur vers les financeurs,
- Accompagnement de l'entreprise dans sa structuration financière.

Plusieurs collectivités du Département ont déjà signé une convention de partenariat avec Initiative Tarn. Monsieur le Président propose de signer également une convention trisannuelle du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, afin de renforcer l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises en post création sur notre territoire. Le montant de la subvention annuelle qui sera versée à l'Association Initiative Tarn est de 1.100 €.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020 et approuve le versement d'une subvention annuelle de 1.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec l'Association Initiative Tarn pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020, renouvelable trois fois par tacite reconduction,

- approuve le versement d'une subvention à hauteur de 1.100 € par an,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2020 et suivants,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 30 octobre 2019



Le Président,

Raymond GARDELLE

